

## Apprenez à marcher par l'Esprit



"Si nous vivons par l'Esprit, marchons aussi par l'Esprit." [Galates 5.25](#)

Si la vie chrétienne consiste à avoir une relation personnelle avec Dieu, alors attendons-nous à ce que Dieu nous parle encore aujourd'hui.

"Est-ce la voix de Dieu ou mes propres pensées ?"

Une véritable relation ne peut s'établir sur la base d'un monologue. Il faut d'abord un engagement personnel, puis une bonne communication entre les deux personnes qui alternativement parlent et écoutent.

"Vous suivez l'Esprit de Dieu parce qu'il habite en vous" ([Romains 8.9](#)). Cela signifie que vos réactions doivent être contrôlées et vos décisions conduites par l'Esprit. Lorsque vous marchez avec Dieu, votre vie ne se limite pas seulement à ce que vous voyez, ressentez ou comprenez. Vous devez aussi marcher par la foi, apprendre à reconnaître la voix de Dieu pour suivre ses directives.

Certains sont réticents, parce qu'ils ont vu des chrétiens le faire d'une manière apparemment excessive. Ainsi, lorsque le Saint-Esprit leur parle, ils doutent, ils raisonnent et concluent que ce n'est pas pour eux. D'autres désirent obéir à l'Esprit, mais ils ne sont pas sûrs que l'Esprit leur parle. "Est-ce la voix de Dieu ou mes propres pensées ?" se disent-ils. Cette expérience commune à tous fait partie de la vie chrétienne. C'est pourquoi Paul a écrit : "Si nous vivons par l'Esprit, marchons aussi par l'Esprit".

Marcher par l'Esprit s'apprend pas à pas, et même le croyant le plus expérimenté peut parfois trébucher.

### Un encouragement pour aujourd'hui

N'ayez aucune crainte : "Quand la conduite d'un homme lui plaît, le Seigneur lui donne d'avancer avec assurance dans la vie. Si cet homme vient à tomber, il ne reste pas à terre, car le Seigneur le prend par la main" ([Psaumes 37.23-24](#)).

[Bob Gass](#)

**Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !**

2166 Partages

### Partager par email

Cette méditation de Bob et Debby Gass, publiée en français par l'association PHARE MEDIA est la propriété de UCB UK (charity).

L'autorisation de diffusion est accordée aux églises et aux œuvres chrétiennes à raison de 52 textes par an sous réserve de citer les auteurs, Bob et Debby Gass, la source - [www.paroledujour.com](http://www.paroledujour.com) - et la possibilité d'obtenir gratuitement la version papier sous forme de brochure auprès de : [contact@paroledujour.com](mailto:contact@paroledujour.com).